

PAR COURRIEL

Le 3 avril 2020

Aux médecins résidents finissants en spécialité

Objet : Obtention d'un permis restrictif

Docteurs(es),

Nous avons bien pris connaissance de vos préoccupations en lien avec le report des examens de certification du Collège royal.

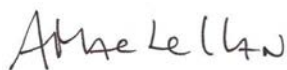
Pour soutenir les résidents finissants face au report de leurs examens de certification, le Collège offre aux résidents finissants la possibilité d'obtenir un permis restrictif, restrictif dans les activités professionnelles permises, soit exclusivement dans la discipline du programme de formation du résident finissant, mais non restrictif quant au lieu d'exercice. Contrairement au permis restrictif/provisoire qui pourrait être délivré par d'autres provinces, ce permis restrictif pour résident finissant du Collège des médecins du Québec est un permis qui permet de pratiquer comme tout médecin de façon complètement autonome, sans obligation de supervision. Les obligations déontologiques et réglementaires s'appliquent comme pour tout médecin avec permis régulier et certificat de spécialiste.

De cette façon, le Collège est d'avis que ce permis permet aux résidents finissants d'offrir des soins malgré l'absence de leur certification, leur permet d'exercer dès la fin de leur résidence dans les milieux qui auront des besoins aigus en lien avec la pandémie, permet aussi aux résidents finissants de débiter leur pratique comme prévu dans le milieu auquel ils se destinaient et permet une pratique autonome sans supervision. Dès que les examens requis auront été réussis, le permis régulier et le certificat de spécialiste seront délivrés. Vous retrouverez tous les détails au sujet de ce permis restrictif sur notre page web au lien suivant <http://www.cmq.org/page/fr/covid-19-le-college-des-medecins-delivrera-des-permis-restrictifs-aux-residents-finissants.aspx>.

Le Collège est en constante communication avec le Collège royal, le CMFC et le CMC en lien avec les examens et veille à ce que la protection du public et la qualité des soins aux patients soient au cœur de nos préoccupations.

Veuillez recevoir, Docteurs(es), l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Direction des études médicales,



Anne-Marie MacLellan, MDCM, CSPQ, FRCPC
Directrice et secrétaire adjointe

AMM/jc